

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 11/08/2020

REFERENCE : MINSANTE N°149

OBJET : Nouvelle fonctionnalité sur la plateforme maPUI.fr : ajout de la spécialité *Tocilizumab* (Roactemra®)

Pour action ☒

Pour information ☒

Des essais cliniques sont en cours pour évaluer l'efficacité du tocilizumab (Roactemra®) dans la prise en charge des patients COVID+. En raison de son mode d'action, ce principe actif pourrait limiter les désordres immunitaires et améliorer l'évolution clinique de certains patients COVID+ hospitalisés. Roactemra est par ailleurs indiqué dans le traitement de : la polyarthrite rhumatoïde (PR), l'artérite à cellules géantes (ACG) chez les patients adultes [uniquement sous forme SC], l'arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire (AJIp) chez les patients âgés de deux ans et plus, l'arthrite juvénile idiopathique systémique (AJIs).

Dans un contexte d'incertitude sur les résultats de ces essais mais afin d'anticiper des tensions d'approvisionnement potentielles dues à une augmentation des commandes internationales, l'Etat a décidé de sécuriser l'approvisionnement au travers d'un achat national.

Aussi, afin d'avoir de la visibilité sur le niveau de stocks de tocilizumab au sein des PUI, une nouvelle fonctionnalité permettant le suivi de ces stocks de tocilizumab a été récemment ajoutée sur la plateforme « maPUI.fr ».

De ce fait, **il devra être expliqué à chaque établissement la nécessité de renseigner de façon hebdomadaire ses stocks de tocilizumab sur la plateforme «maPUI.fr».**

Nous vous rappelons, que vous resterez le contact privilégié pour la coordination des potentiels dépannages infrarégionaux entre établissements de santé. Pour ce faire, **l'outil « maPUI.fr » est un outil de suivi qui doit rester opérationnel.** Comme vous le savez, outre le pilotage de ces dépannages entre établissements, celui-ci permet d'anticiper les potentielles difficultés sur les médicaments critiques, notamment en cas de rebond épidémique ou de difficulté d'approvisionnement des fournisseurs. **Il vous est ainsi demandé de veiller à ce que les établissements de santé continuent de mettre à jour, à un rythme hebdomadaire, les stocks disponibles pour chacun des médicaments ces médicaments sur la plateforme nationale « maPUI.fr ».** La mise à jour des stocks via cet outil est de la responsabilité du directeur de l'établissement et du pharmacien responsable de la PUI.

Enfin, **il vous est également demandé d'inciter et de promouvoir une bonne gestion des stocks au sein des PUI et d'éviter les sur-stockages.**

Katia Julienne
Directrice Générale de l'Offre de Soins

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé